

« ville, d'une découverte qui rend la pensée humaine présente instantanément où elle veut. »

L'Académie répondit avec empressement à cette proposition. Et M. le docteur Barrier, président de la classe des sciences, après avoir exprimé à M. de Jussieu la vive sympathie de la Compagnie pour le projet qu'il venait de lui proposer, nomma immédiatement une Commission chargée d'étudier la question.

Cette Commission, composée de MM. Desjardins, Saint-Clair-Duport et Fournet, auxquels s'adjoignirent les membres du bureau et, plus particulièrement, le président de la classe des Lettres, M. Paul Sauzet, s'occupa sans retard de la mission qui lui était confiée. Et ce fut ainsi que, dans la séance du 27 mai 1862, M. Fournet communiquait à la Compagnie un rapport qui concluait, comme l'avait demandé M. de Jussieu, à ce qu'une statue fût élevée à Ampère, en ajoutant que si cette statue ne pouvait être érigée sur une place publique, elle fût au moins placée à l'entrée de l'édifice destiné à recevoir les Facultés, au Palais des Arts. Le rapporteur ajoutait aussi qu'en regard de cette première statue, il serait à désirer qu'une autre pût être élevée au Lyonnais s'étant le plus illustré dans la carrière des Lettres.

La discussion ouverte sur cette question, la proposition, faite au nom de la Commission, parut trop timide à M. Bouillier, qui estima que le choix d'une place publique répondrait mieux à l'éclat de l'hommage réclamé par l'Académie pour l'illustre Lyonnais.

M. Sauzet répondit que la Commission, en exprimant un semblable avis, n'avait pas voulu imposer, mais indiquer un moyen d'exécution à l'autorité administrative, qui demeurerait, d'ailleurs, maîtresse de sa décision. L'Académie,